

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

ARRETE N° 2024-09-AGP

RELATIF AU PERMIS DE DETENTION D'UNE CHIENNE de 2ème CATEGORIE

Le Maire de Pins-Justaret,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L2212-2 et suivants,

Vu le Code Rural, notamment les articles L.211-11 à L.211-28, R.211-3-1 à R.211-7 et D.211-3-1 à D.211-5-2,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008,

Considérant l'évolution actuelle de la législation sur les chiens classés comme dangereux,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre un arrêté de détention d'une chienne de 1ème catégorie,

Considérant que la chienne de type STAFFORDSHIRE TERRIER AMERICAIN (inscrite au LOF) nommée de naissance Ultimate Truth Never Give Up.

Identifiée par puce électronique n° 250268732100639.

Née le : 13/10/2017.

Détenteur : Monsieur FERNANDEZ Alexandre

Domiciliée : 28 avenue Simone de Beauvoir – 31860 PINS-JUSTARET

Dont l'âge est supérieur à 12 mois.

Considérant que la chienne Ultimate Truth Never Give Up détenue par Monsieur FERNANDEZ Alexandre a été soumise à l'évaluation comportementale définie à l'article L.211-13-1 II du Code Rural,

Considérant que lors de l'évaluation comportementale effectuée le 14/02/2020, la chienne a été classée en niveau 1/4 par le Dr Erik VAN BEEK, 4 route de Castres 31130 FONSEGRIVES.

Considérant que Monsieur FERNANDEZ Alexandre est titulaire de l'attestation d'aptitude délivrée le 06/03/2020 par le formateur Monsieur PAUL Anthony – 10a Chemin d'encavit 31530 LEVIGNAC définie à l'article L.211-13-1 I du Code Rural,

Considérant que l'attestation d'assurance établie au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurance ECA Assurances est valable jusqu'au 28/09/2025. Numéro de contrat : ECANIY370118.

Considérant que la vaccination antirabique de cette chienne a été effectuée le 14/01/2022 par le Dr LIONNET – Clinique vétérinaire de l'Autan – 4 route de Castres 31130 FONSEGRIVES.

Considérant qu'en conséquence, il peut être délivré à Monsieur FERNANDEZ Alexandre un permis de détention pour sa chienne,

ARRETE

ARTICLE 1er

Un permis de détention est délivré à Monsieur FERNANDEZ Alexandre demeurant 28 Avenue Simone de Beauvoir 31860 PINS-JUSTARET :

Pour la chienne de type AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (inscrite au LOF) .

Née le : 13/10/2017

N° d'identification : 250268732100639.

Nommé Ultimate Truth Never Give Up

Classée en 2ème catégorie.

ARTICLE 2

La date de délivrance de ce permis de détention est mentionnée sur le passeport de ce chien.

ARTICLE 3

En cas de changement de commune de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile.

ARTICLE 4

Le présent arrêté entrera en application dès sa transmission à la sous-préfecture de Muret et sa notification à Monsieur FERNANDEZ Alexandre.

Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Fait à PINS-JUSTARET, le 10 Décembre 2024

Le Maire,

Philippe GUERRIOT



Notifié le :
Signature